

2024/12

Réf. 08/04 -04

Date de convocation : 25/03/2024

Nb de membres en exercice :	63
Présents :	38
Nb de suffrages exprimés :	41
VOTE :	
Pour :	41
Contre :	0
Abstentions:	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle du Préau à St-André, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : PERSONNEL / ACTUALISATION TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - SUPPRESSION/CRÉATION DE POSTES - RATIO AVANCEMENT DE GRADE

Étaient présents avec droit de vote :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. CHRISTIAN JODAS (SUPPLEANT), Mme JOSELINE LAFON (SUPPLEANT), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. PÈRE MANZANARES (SUPPLEANT), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE), M. GUY METIVIER (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. STEPHANE PINEDA (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. JACKY PUJOL (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. LOUIS PIERRE SCHWEER CASES (SUPPLEANT), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUER (SUPPLEANT), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE) procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE) procuration à M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE) procuration à M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE),

Absents excusés :

M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), Mme PIERRETTE JUANOLE DEMOULIN (SUPPLEANT), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. CLAUDE MARCELO (SUPPLEANT), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE),

Autres participants : M. MICHEL LESOT (SUPPLEANT), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT).

M. JEAN ASTIE (TITULAIRE) a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

**OBJET : PERSONNEL / ACTUALISATION TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS
SUPPRESSION/CRÉATION DE POSTES - RATIO AVANCEMENT DE GRADE**

VU le Code Général de la Fonction Publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. **Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.**

Considérant que, pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. **Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante,**

Considérant que la dernière actualisation du tableau des effectifs de la structure date du 23/06/2022 (délibération n°2022-23),

Considérant que par délibération n°2020/25 en date du 17/12/2020, le comité syndical a créé un poste de technicien rivières, et que ce poste n'est toujours pas pourvu

Considérant que par délibération n°2021/17 en date du 15/04/2021, le comité syndical a créé un poste de chargé de mission "risques -ouvrages hydrauliques", et que ce poste n'est toujours pas pourvu

Considérant le départ au 09/08/2022 du gestionnaire administratif et comptable de la structure et son remplacement par un Responsable Finances et Ressources Humaines et son assistant (postes créés par délibération n°2022-23 du 23/06/2022), impliquant la suppression de ce poste

Considérant que le poste contractuel relatif à Natura 2000, initialement ouvert sur le fondement actualisé du L332-8, et non pourvu à ce jour pourrait également relever d'un contrat de projet sur le fondement de l'article L332-24,

Considérant pour informer/sensibiliser notre territoire aux enjeux de l'Eau tout en valorisant par une communication renforcée les actions du syndicat, il paraît utile de créer un poste d'ambassadeur de l'Eau,

Considérant enfin la délibération du 23/06/2022 fixant le ratio d'avancement de grade pour les postes de la structure,

Le Président propose à l'assemblée :

- d'approuver la suppression du poste de gestionnaire administratif et comptable, vacant et remplacé,
- d'approuver l'ouverture du poste de chargé de mission Natura 2000 aux contrats de projet,
- d'approuver la création d'un poste d'Ambassadeur de l'Eau - poste contractuel de catégorie B ou C filière administrative ou technique
- de maintenir l'ouverture à 100% du ratio d'avancement de grade pour tous les postes de la structure, et d'actualiser le tableau des effectifs,

Le Comité Syndical, à l'unanimité après avoir délibéré :

- **Approuve** la suppression du poste de gestionnaire administratif et comptable, vacant et remplacé,
- **Approuve** l'ouverture du poste de chargé de mission Natura 2000 aux contrats de projet,
- **Approuve** la création d'un poste d'Ambassadeur de l'Eau - poste contractuel de catégorie B ou C filière administrative ou technique

- **Décide** d'actualiser le Tableau des Emplois et des Effectifs en intégrant la dernière version dont les dispositions, ci-dessus mentionnées, et de l'adopter sous la forme présentée en annexe à la présente délibération à compter du 09/04/2024,
- **Approuve** l'ouverture à 100% du ratio d'avancement de grade pour tous les postes de la structure,
- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la structure,
- **Autorise** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à St-André, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

Le /La Secrétaire de Séance :



SERVICE	LIBELLÉ EMPLOI	GRADE MIN	GRADE MAX	STATUT	POSTES POURVUS		POSTES VACANTS	DURÉ TRAVAIL	DATE CREATION	REF DÉLIB	
					Nb	Grade					
Direction	Directeur Administratif et Technique	Ingenieur ou Attaché	Ingenieur Principal ou Directeur	TIT	1	Ingenieur Principal		35H	arrêté n°6-2006/ titularisation du 29/06/2006	Délibération du 12/06/2006 Tableau des effectifs à compter du 01/07/2006	
	Pôle Finances & Ressources Humaines	Responsable Finances et RH	Adjoint Administratif	Rédacteur Principal	TIT	1	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe		35H	23/06/2022	2022/23 ref 23/06-10
Assistant Administratif, Comptabilité et RH		Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal	TIT OU CONTRAT (L332-14)	1	Adjoint Administratif		35H	23/06/2022	2022/23 ref 23/06-10	
Chargé de missions PAPI/Risques		Technicien	Ingenieur	CONTRAT (L332-24)	1	Ingenieur Contrat de Projet		35H	12/12/2017	2017/18 ref 12/12-06	
Chargé de missions risques/ ouvrages hydrauliques		Technicien	Ingenieur	TIT OU CONTRAT (L332-8)	0	_____		35H	15/04/2021	2021/17 ref 15/04-11	
Technicien rivières		Adjoint Technique	Technicien principal	TIT OU CONTRAT (L332-8 ou L332-24)	0	_____		35H	17/12/2020	2020/25 ref 17/12-03	
Pôle Technique		Technicien rivières ou chargé de missions GEMA	Technicien	Ingenieur	TIT	1	Technicien Principal de 1ère Classe		35H	arrêté n°1-2006/ titularisation du 01/06/2006	Délibération du 12/06/2006 Tableau des effectifs à compter du 01/07/2006
		Chargé de missions PGRE	Technicien	Ingenieur	CONTRAT (L332-24)	1	Ingenieur Contrat de projet		35H	12/12/2012 révisée le 12/03/2013	Délibérations du 12/12/2012 et du 12/03/2013
		Chargé de missions SAGE	Ingenieur	Ingenieur	CONTRAT (L332-10)	1	Ingenieur CDI		35H	16/10/2007	Délibération du 16/10/2007
		Chargé de missions N2000	Ingenieur	Ingenieur	CONTRAT (L332-8 ou L332-24)	0	_____		35H	06/06/2007	Délibération du 06/06/2007
		Ambassadeur de l'Eau	Adjoint Technique ou administratif	Technicien ou rédacteur	CONTRAT (L332-8 ou L332-14 ou L332-24)	0	_____		35H	08/04/2024	Délibération n°2024-12 du 08/04/2024